

Le Républicain

FRANCE JOURNAL

Fondateur Victor DEMANGE

96e année N°1214

www.republicain-lorrain.fr

Lorrain

Mercredi 13 Mai 2015

LA PLUS FORTE DIFFUSION DE LORRAINE

1,10 €

ÉCOLOGISTES CONTRE CHASSEURS

Le renard victime du « projet faisan »

Franck Vigna, naturaliste, devant une cage à faisans qui sert à piéger les renards.

Photo Pascal BROCARD



Les écologistes et naturalistes ont les chasseurs de Moselle dans leur ligne de mire. La raison de leur courroux : les dégâts collatéraux du « projet faisan », qui vise à réintroduire ce volatile sur un vaste territoire de 11 000 hectares. Les chasseurs sont soupçonnés d'éliminer les renards pour protéger leurs oiseaux, provoquant la prolifération des rongeurs et l'utilisation massive d'un pesticide. Les accusés plaident non coupables.

> En page 6 les articles de Kevin Grethen

La mauvaise fable du renard et du faisan

La réimplantation de faisans provoque des tensions. « En tuant les renards pour préserver ce gibier, les chasseurs ont tout déréglé et mis en péril des espèces », critiquent les écologistes. « Vaste fumisterie », répliquent les nemrods.

La création de ce groupement d'intérêt cynégétique avait été accueillie en 2013 avec bienveillance. La fédération des chasseurs de la Moselle et les autorités s'engageaient sur la réintroduction du faisan commun sur un territoire de plus de 11 000 hectares, s'étalant grosso modo de Courcelles-Chaussy à Château-Salins, et de Solgne à Grostenquin.

Un programme conséquent et coûteux mené sur trois ans qui suscite aujourd'hui des crispations chez plusieurs associations écologistes. Elles accusent les « porte fusils de mettre à mal l'écosystème et en danger certaines espèces pour le seul plaisir de tuer leurs cocottes d'élevage. » Des critiques envoyées récemment par courrier au préfet de la Moselle.

Ce n'est pas la présence du faisan qui préoccupe les défenseurs de la nature mais la réaction en chaîne que provoquerait sa réintroduction. Parce que les chasseurs veulent un retour sur investissement et font tout ce qu'ils peuvent pour voir cette réintroduction couronnée de succès. En relâchant sur place 9 000 bêtes pendant ces trois années. En leur installant des cages de « pré-lâcher », des abris et des agrainoirs remplis de nourriture. En interdisant aussi le tir de ce petit gibier pour le moment.

« Aucune chance si on ne limite pas le renard »

Ce n'est pas encore suffisant : il faut préserver les faisans des prédateurs. Du renard en particulier. « Sans sa limitation, notre tentative de repeuplement serait inefficace », assure Pierre Lang, un président de la Fédération des chasseurs de Moselle irrité par les critiques qu'il considère infondées (lire par ailleurs). Le renard est prélevé par actions de tirs ou par des pièges.

« 114 renards ont été tués entre le 17 décembre 2014 et le 31 mars dernier », indique Arnaud Steil, directeur de la fédération des chasseurs de Moselle. Environ six cents renards ont été passés par les armes sur ce territoire depuis 2013. D'après les associations, cela a déréglé l'équilibre naturel.

« Sans ces prédateurs, qui se nourrissent chacun de 6 000 à 10 000 rongeurs chaque année, les campagnols (un terme général pour parler des rongeurs des champs, ndlr) se sont multipliés dans ce secteur », prévient Julien Frizon, délégué de l'Association pour



Le renard, prédateur du faisan, est prélevé par des tirs ou des pièges.

Photo capture vidéo Franck Vigna

la protection des animaux sauvages (ASPAS). « Résultat : de la bromadiolone a été diffusée, fin mars, sur les terres agricoles de trois communes autour de Château-Salins. »

Rodenticide puissant, ce pesticide anticoagulant n'impacte pas seulement les petits rongeurs. Mais tous ceux qui s'en nourrissent. La bromadiolone, dont l'usage est régi par un arrêté ministériel et cadré par la préfecture, fait des victimes collatérales.

« S'ils avaient laissé faire la nature... »

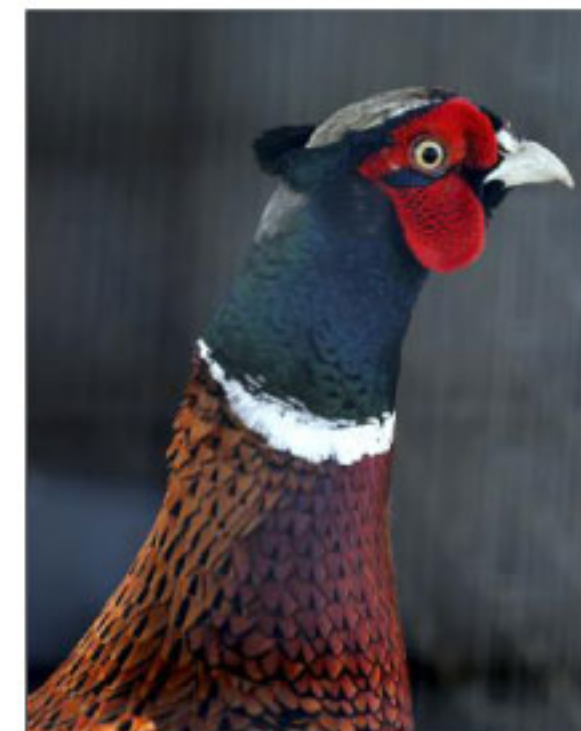
Sur le produit, il est inscrit en lettres rouges : dangereux pour les chats et les chiens. « Mais on oublie les rapaces. Le milan royal est un charognard qui est l'un des premiers impactés. Sur ce secteur, il y a justement des couples de milans. D'autres espèces de rapaces sont aussi en danger par l'usage de ce pesticide », prévient Frédéric Burda, de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

Spécialiste lui aussi du milan royal, pour lequel il existe un plan d'actions en Lorraine, Guillaume Leblanc (Lorraine association nature) se montre très inquiet par l'usage de la bromadiolone « après le mois de février. Par rapport aux périodes de reproduction, c'est critique d'utiliser ce produit à ce moment-là. On ne comprend pas comment on a pu accepter ça. » Le mois de mars a été considéré comme « une période acceptable », répond la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (lire par ailleurs).

Les écologistes n'ont que les chasseurs dans le viseur, pas les agriculteurs.

Pour eux, le lien de cause à effet est établi : « Si les chasseurs laissaient faire la nature, s'ils n'avaient pas touché à la population des prédateurs, les campagnols auraient été maîtrisés », affirme Julien Frizon. « Et on n'aurait pas utilisé de la bromadiolone... »

Kevin GRETHEN.



Les défenseurs de la nature s'alarment de la réaction en chaîne que provoquerait la réintroduction des faisans voulue par les chasseurs.

Photo Pascal BROCARD

« Il faut réguler la nature »

Ils ont l'habitude « des critiques. On vit avec, même si c'est souvent injuste », dit l'un d'eux. Face au différents communiqués incendiaires des associations écologistes et aux courriers adressés à la préfecture, les chasseurs de la Moselle se défendent.

Sur le point principal d'abord : l'abattage des renards, qui a provoqué, selon les associations accusatrices, l'explosion des campagnols et une campagne d'utilisation d'un pesticide, confinée à trois communes du Saulnois. « L'influence des renards sur les souris des champs est nulle, avance Arnaud Steil, directeur de la fédération de Moselle. Une étude allemande montre qu'il faudrait cent renards pour 250 hectares pour réguler cette population. Or, nous avons prélevé 114 renards entre décembre et mars dernier. Vous comprenez bien que ça n'a rien à voir avec cette prolifération de petits rongeurs. »

Président de la fédération, Pierre Lang se montre ferme sur ses prélèvements « indispensables à la réussite de ce programme. Vous savez, on prélève chaque année entre 11 000 et 13 500 renards en Moselle. Le chiffre varie peu. Ça prouve à quel point la population de cet animal n'est pas en danger. »

Mais pourquoi, comme le demandent les associations, ne

pas laisser la nature s'autoréguler ? « Parce que ça ne marche pas ainsi. C'est un doux rêve. Depuis toujours, il faut limiter les renards, qui n'ont aucun prédateur. La nature, ce n'est pas un équilibre sauvage. Il faut la réguler pour qu'aucune espèce ne prenne le dessus sur une autre. Et l'homme a toute sa place dans cette chaîne. »

L'occasion de défendre son projet « faisans » : « Il y a quarante ans, le département regorgeait de petit gibier, de perdreaux, de lièvre et de faisans. Avec la mécanisation de l'agriculture, ce petit gibier a quasiment disparu. Après avoir réduit nos tirs sur ce gibier, on essaye de le réintroduire. Cela a commencé, il y a des dizaines d'années, par la réimplantation de haies. Et maintenant, on tente de repeupler le secteur avec des faisans. »

« Pas des cocottes d'élevage » comme les appellent leurs contradicteurs mais « avec des souches sauvages venant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. » Ce qui fait dire à son directeur, Arnaud Steil, que les attaques sont « une vaste fumisterie. Nous réintroduisons un oiseau patrimonial. Cela mérite qu'on mette tous les moyens en œuvre pour réussir. »

K. G.

« Pas de mortalité due à la bromadiolone »

Les associations de protection des animaux se montrent critiques avec l'utilisation de la bromadiolone, au mois de mars dernier dans le secteur de Château-Salins, une période qui pourrait être fatale à des espèces comme le milan royal.

Distribué à la demande des agriculteurs touchés par la pullulation de campagnols, ce pesticide n'a « jamais causé la mort en Moselle d'une espèce non-cible », comme un rapace par exemple, rassure la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Draf). « On fait attention à ce que ce produit ne soit pas distribué en période de reproduction du milan royal qui a lieu entre avril et mai. On a donc considéré que c'était acceptable d'utiliser la bromadiolone au mois de mars », précise Peggy Rasquin, chef du service régional d'alimentation de la Draf.